

Entre identité et lisibilité : le cas embarrassant *du Canada*¹

Éric Kavanagh

Groupe Rédiger, CIRAL, Université Laval

This article is concerned with ideological presuppositions that are superimposed over linguistic and communication considerations in certain editing situations. The case of the names of Canadian national parks is used here as an example to illustrate the fact that among the skills that professional editors need, the aptitude for thoroughly understanding the company culture of the client is of primary importance.

1. Introduction

Non, ce texte n'est pas destiné à une revue de sciences politiques... Le problème à peine soulevé dans le titre de cet article est de nature communicationnelle. C'est à tout le moins l'aspect dont nous traiterons ici. Voici la situation. Depuis janvier 2001, l'Agence Parcs Canada, qui relève du ministère du Patrimoine, a procédé plus ou moins officiellement² à la modification des appellations française et anglaise des sites nationaux qu'elle administre. Cette modification consiste essentiellement en l'ajout du segment *du Canada* aux noms déjà existants. Par exemple, les appellations :

1. *parc national Jasper*
2. *lieu historique national Kejimikujik*
3. *réserve de parc national Nahanni*

sont devenues :

4. *parc national du Canada Jasper*
5. *lieu historique national du Canada Kejimikujik*
6. *réserve de parc national du Canada Nahanni*

Cet ajout notionnel, banal en apparence, a d'abord inquiété plusieurs francophones qui travaillent dans le réseau des parcs nationaux. Nous savons que la haute direction de Parcs Canada et le ministère dont il relève ont été informés des problèmes communicationnels et linguistiques liés à une telle formulation. Malgré les demandes d'abstention et de révision, la modification des appellations a été appliquée avec peu de retouche. De toute évidence, les arguments linguistiques n'ont pas tenu la route devant le poids politique des intentions qui sous-tendent cette mesure. C'est à tout le moins ce dont témoigne l'extrait suivant tiré d'une note interne émise par la direction de Parcs Canada à l'attention de tout son personnel :

Ces décisions [de modifier les appellations] ont été prises pour veiller à ce que Parcs Canada continue d'accroître la sensibilisation aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux du Canada et pour contribuer davantage au sentiment d'identité canadienne. [Note interne datée du 15 janvier 2001]

Les deux raisons évoquées amènent à réfléchir. Dans le premier cas, difficile d'imaginer en quoi le fait d'ajouter *du Canada* aux appellations existantes permettra « d'accroître la sensibilisation aux parcs nationaux », à moins bien sûr que le mot *Canada* soit porteur d'une quelconque vertu marketing. La sensibilisation au drapeau est une chose ; la sensibilisation à l'écologie, à l'intégrité du territoire et au patrimoine historique en est une autre. Quant à la deuxième raison, « contribuer davantage au sentiment d'identité », elle nous semble davantage convenir pour expliquer la modification des appellations. Cependant, il est permis de douter de l'efficacité d'une telle mesure pour servir cette intention. Cela pose toute la question de la compréhension des idéologies ainsi que des compétences que doit développer le rédacteur professionnel pour en assumer la gestion dans des situations de travail aussi particulières. Cette compétence se traduit notamment par la maîtrise des manifestations de la subjectivité dans le langage. Le cas présenté ici est trop limité pour nous faire saisir tous les aspects de cette compétence à développer, mais il mettra en lumière le tiraillement entre lisibilité et idéologie.

Dans ce qui suit, nous nous pencherons sur les problèmes (point 4, 5, 6, 7 et 8) qu'engendre l'ajout du segment *du Canada* et nous tenterons d'en expliquer l'impact négatif sur la lisibilité et l'intelligibilité des appellations de parcs et de lieux historiques nationaux. Nous proposerons, en bout de ligne, quelques éléments de solution (point 9) pour enrayer en partie ou en totalité les problèmes présentés. Mais avant de

parler des problèmes, nous présenterons la structure des intitulés (point 2) ainsi qu'une tentative d'explication (point 3) de la mise en place de cette mesure en ce qui a trait à l'influence de l'anglais.

2. Entre générique et spécifique...

Pour effectuer l'analyse que nous proposons, nous avons étudié 187 désignations officielles de parcs et de lieux historiques nationaux³. Nous avons procédé en deux temps. D'abord, nous avons observé le corpus complet (les 187 désignations) sans l'ajout du segment. Cela nous a permis de comprendre le mode de construction des appellations de Parcs Canada. Ensuite, nous avons observé le corpus modifié afin d'en évaluer les problèmes.

Tableau 1 – Répartition des appellations en fonction du type d'infrastructure patrimoniale

lieux historiques	145
parcs et réserves de parcs	39
parcs marins ou aires marines	3

Les intitulés des parcs et lieux historiques nationaux comportent deux éléments d'information fondamentaux : un élément générique et un élément spécifique. Le générique est un concept plus « large » que le spécifique, et l'objet désigné par l'un et l'autre des éléments est de nature fort différente. Dans le cas des parcs et lieux historiques nationaux, le générique désigne le type d'infrastructure patrimoniale. Le Tableau 1 en montre la répartition⁴.

L'ajout du segment *du Canada* s'est fait à la fin du générique des appellations. Cette position cause certains problèmes que nous verrons plus loin. La structure des anciennes désignations peut être représentée de la façon suivante :

MODÈLE : (([x] gén.) [[y] spéc.]) ancienne désignation

EXEMPLE : (([*parc national*] gén.) [[*Ivvavik*] spéc.]) ancienne désignation

et la structure des nouvelles désignations, de la façon suivante :

MODÈLE : (([[x] + [*du Canada*]] gén.) [[y] spéc.]) nouvelle désignation

EXEMPLE : (([[*parc national*] + [*du Canada*]] gén.) [[*Ivvavik*] spéc.]) nouvelle désignation

De toute évidence, l'ajout du segment complexifie l'énoncé. La nature sémantique de la zone de contact entre le générique et le spécifique s'en trouve grandement modifiée. Avant de pousser plus à fond l'analyse, nous devons signaler que certaines désignations du corpus n'ont pas subi la transformation. Il s'agit de :

7. *réserve d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas*
8. *parc marin du Saguenay—Saint-Laurent*
9. *réserve de parc national Gwaii Haanas*

Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer ces trois cas d'exception. La mesure prévoit-elle des cas d'exceptions—si c'est le cas, nous n'en comprenons pas la logique linguistique—ou bien s'agit-il tout simplement d'un manque de cohérence dans son application globale ?

3. Les deux solitudes se croisent

Tous les sites de Parcs Canada ont deux appellations, l'une en français et l'autre en anglais. Pour effectuer notre analyse, nous n'avons retenu que les appellations françaises. Toutefois, il faut absolument noter l'influence évidente de l'anglais dans l'application de la mesure décrite plus haut. Si la mesure ne semble poser que peu de problème en anglais, il en va bien autrement pour les intitulés français. Par exemple, dans :

10. *Terra Nova National Park of Canada*

l'ajout du segment *du Canada* se fait de façon « naturelle » en position finale de l'appellation. Dans le cas du français, cet ajout entraîne une rupture de l'énoncé préexistant, comme le montre l'exemple suivant (et tous ceux qui précèdent) :

11. *parc national du Canada Terra-Nova*

Avant que les autorités de Parcs Canada n'imposent la modification, on a pu observer une autre forme de son application. Voici deux extraits tirés de communiqués officiels datant de mars 2000, soit presque un an avant l'annonce « officielle » de la modification.

12. *Sheila Copps annonce une contribution pour la conservation et la mise en valeur du lieu historique national de l'hôtel de ville de Woodstock du Canada*

[titre d'un communiqué officiel daté du 3 mars 2000]

13. *Érection d'un monument commémoratif au lieu historique national de
Panse aux meadows [sic] du Canada*

[titre d'un communiqué officiel daté du 31 mars 2000]

Si l'influence de l'anglais n'est pas immédiatement apparente dans l'exemple 11 (et les précédents), les extraits 12 et 13 montrent clairement que le segment *du Canada* a tout simplement été ajouté à la fin des appellations françaises par calque de l'anglais. Pas de doute, la mesure a d'abord été pensée en anglais et imposée au français sans égard aux différences de structures linguistiques⁵.

La mesure « officielle », bien qu'elle corrige une partie du problème des premières tentatives (exemple 11), n'est toutefois pas exempte de tout reproche. Notre examen nous a permis de relever cinq problèmes principaux qui touchent tout particulièrement à la lisibilité et à l'intelligibilité des appellations.

Tableau 2 – Longueur moyenne des nouvelles appellations (en nombre de caractères)

générique	28 (20 + 8)
spécifique	18
total	46

4. Appellations très loooooooooongues...

En apparence banale, cette assertion implique des conséquences importantes sur la lisibilité des désignations des parcs et des lieux historiques. Comme les désignations sont déjà longues (38 caractères en moyenne avant la modification), l'ajout du segment (8 caractères supplémentaires) contribue à augmenter le temps de lecture et, par le fait même, l'effort de mémorisation pour les retenir ou même les lire. Cette observation prend de l'importance quand on considère les documents officiels dans lesquels l'intitulé d'un de ces lieux doit paraître à plusieurs reprises.

Le Tableau 2 présente les longueurs moyennes des nouvelles appellations. Seule la longueur du générique est affectée par l'ajout du segment.

Bien que nous n'ayons pas fait la comparaison systématique, nous sommes en mesure d'affirmer que les appellations françaises des parcs et lieux historiques nationaux sont en moyenne plus longues que celles des parcs provinciaux du Québec⁶ ainsi que celles des parcs nationaux de France⁷. Nous admettons volontiers qu'il s'agit d'un problème qui peut sembler légèrement en marge de celui que nous traitons de-

puis le début. Cependant, l'ajout de huit caractères supplémentaires peut avoir des répercussions un peu plus graves si l'on considère le contexte (et le cotexte, c'est-à-dire le texte qui entoure la désignation) d'utilisation des appellations.

En effet, nombreux sont les contextes d'utilisation où l'emploi officiel de l'appellation est requis. Voici les principaux contextes d'utilisation :

- *textes de loi ou administratifs*
- *logo fédéral, c'est-à-dire l'en-tête graphique des documents officiels*
- *discours protocolaires*
- *discours « conventionnés » (réception d'appels téléphoniques dans les centres d'interprétation, présentation du parc lors des causeries ou des tours guidés, etc.)*
- *supports visuels officiels (affiches ou panneaux de signalisation, notamment à l'entrée des parcs)*
- *publications officielles (journal du parc).*

Il est important de noter que tous ces contextes nécessitent la plupart du temps l'usage de l'appellation française et anglaise, le bilinguisme étant de rigueur dans les organismes fédéraux. Le dédoublement causé par le bilinguisme ainsi que les répétitions obligatoires (dans les textes notamment) contribuent à rendre difficile l'intégration d'appellations aussi longues.

Même si, en fin de compte, l'impact de cette augmentation semble être davantage économique (temps et argent), il ne faudrait pas omettre de considérer les conséquences négatives que cette mesure aurait sur le lecteur moyen, voire sur le « faible lecteur ». En effet, ce type de lecteur, qui compose près de la moitié du lectorat canadien, requiert qu'on s'adresse à lui d'une façon claire et simple. Sans ces précautions, il risque de voir sa lecture compromise au point peut-être de devoir l'abandonner. L'ajout du segment *du Canada* est donc une mesure qui irait à l'encontre de ce principe de communication claire et simple, principe pourtant fortement soutenu et encouragé par le gouvernement canadien⁸.

5. Redondance notionnelle et... nationale !

L'ajout du segment *du Canada* est porteur d'une information précise : « ceci est un site canadien ». Cependant, non seulement cette précision n'est pas forcément nouvelle dans l'appellation ou dans le document qui la comporte, mais elle est même redondante d'un certain point de vue. Trois éléments peuvent d'ailleurs déjà indiquer l'identité canadienne du site désigné :

- LA DÉSIGNATION DU SITE LUI-MÊME. Même si toutes les désignations ne sont pas toujours connues—notamment des étrangers—, plusieurs laissent aisément supposer le pays. Évidemment, cela varie en fonction de la culture du lecteur. Plus le lecteur est familier avec la culture canadienne, moins cette précision est nécessaire.
- LA MENTION « NATIONAL ». Bien qu'elle soit polysémique au Québec en raison du contexte politique, cette mention ne peut être qu'interprétée d'une seule façon dans les documents officiels qui arborent l'unifolié : « national » signifie « Canada ». D'autre part, les citoyens, c'est le cas pour les Québécois, savent en général que les parcs et lieux historiques nationaux relèvent du palier fédéral alors que les parcs provinciaux sont l'apanage des provinces.
- LE LOGO DU CANADA. Ce dernier est incorporé à toutes les publications officielles du gouvernement. Le lecteur est donc toujours en mesure de savoir—du moins à l'écrit—que le site désigné est de juridiction fédérale, donc qu'il s'agit d'un site canadien.

À ces trois éléments, nous pouvons en ajouter un quatrième, le contexte. En effet, la lecture des appellations est rarement faite de façon isolée. Il faut supposer que, dans la majorité des cas, le lecteur a en main un document complet lorsqu'il est confronté à ces désignations. Par le fait même, le lecteur est généralement conscient qu'il est en train de consulter un dépliant, une brochure, une page Web, une revue, un rapport, etc., dont l'émetteur est Parcs Canada. Dans le cas où les désignations sont utilisées dans des écrits produits par d'autres instances (guides touristiques régionaux, guides de voyages, etc.), il est difficile d'envisager une situation où les auteurs de ces documents n'auraient pas mentionné le nom du pays dans lequel se trouve le site en question.

Certains lecteurs pourraient se demander pourquoi on réinscrit le nom *Canada* alors qu'il est présent, plus ou moins explicitement, 1) dans ce que révèle la désignation du site, 2) dans le mot *national*, 3) dans le logo et 4) dans le contexte.

6. D'un complément à l'autre

Plus les désignations s'allongent, plus leur structure se complexifie. Dans notre corpus, cette complexification prend tout particulièrement la forme de cascades de compléments de la forme *de + nom*. Si elle ne s'avère pas une faute en soi—rien

d'ailleurs n'empêcherait qu'on construise une phrase constituée de 1000 compléments sans que la syntaxe en soit pour autant vraiment déficiente —, cette cascade constitue cependant une entorse grave aux principes de base de la lisibilité.

En effet, il faut considérer chacun des éléments de la cascade comme un chaînon supplémentaire qui apporte une nouvelle information à la base sémantique de l'énoncé. Le lecteur doit alors faire un effort supplémentaire pour préserver en mémoire toutes ces données imbriquées dans un rapport d'addition/inclusion. Le problème principal est que la cascade de compléments risque souvent de créer un écran qui éloigne le sujet du groupe verbe, constituant généralement porteur du sens principal de la phrase. Les exemples suivants illustrent, en partie, l'effet « écran » de la cascade.

[La proposition] ^{GS} [ne fait pas l'affaire des intervenants.] ^{GV}

[La proposition **de négocier une entente de longue durée**] ^{écran} ^{GS} [ne fait pas l'affaire des intervenants.] ^{GV}

[La proposition **de négocier une entente de longue durée provenant de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan**] ^{écran} ^{GS} [ne fait pas l'affaire des intervenants.] ^{GV}

Par ailleurs, certains ouvrages traitant du style à l'écrit proscrivent les cascades de compléments. C'est le cas notamment d'un guide préparé par le gouvernement fédéral.

Il faut éviter l'enchaînement abusif de compléments dépendant l'un de l'autre, car ils allongent démesurément la phrase et souvent nuisent à sa clarté. Ex. : *La profondeur du mépris des chefs des milieux de l'émigration...* (SÉC, 1987 : 59)

Notons aussi la remarque péjorative que formule le grammairien Dupré à l'endroit de ce type de construction.

Que dire de ces kyrielles de *de* directement héritées de la syntaxe anglaise et qui nous paraissent hélas, désormais, la seule façon d'articuler une phrase [...]. (DUPRÉ, 1972 : 601b)

En vertu de ces remarques, certains intitulés du corpus souffrent davantage de l'ajout du segment que d'autres. Ces appellations sont aussi les plus longues de notre corpus, comme en témoignent les exemples suivants :

14. *lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais* [73 caractères]
15. *lieu historique national du Canada du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien* [76 caractères]
16. *lieu historique national du Canada de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur* [86 caractères]
17. *lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding* [91 caractères]

À l'oral, les conséquences de ces cascades sont non négligeables. En effet, prononcés à haute voix, ces intitulés entraînent presque autant de coupures dans la prosodie que le nombre de compléments qu'on y trouve. D'autre part, lorsque les désignations sont mises en texte (ou en discours), il n'est pas exclu que le cotexte comporte, lui aussi, quelques compléments étant donné la nature des textes dans lesquels elles peuvent être employées (textes administratifs).

Bien sûr, l'ajout du segment *du Canada* n'est pas responsable à lui seul des difficultés de lecture que causent de tels énoncés. Cependant, sa présence contribue nettement à la complexification de l'ensemble. Par ailleurs, comme le souci de précision serait un des arguments majeurs pour défendre de telles structures, la présence du segment *du Canada* s'avère la plus difficile à défendre puisque, comme nous l'avons illustré au point 5, son contenu est redondant.

7. Les cohabitations bizarres

Dans le point précédent, nous évoquions les conséquences d'une telle mesure sur la transposition à l'oral. L'examen de notre corpus nous a aussi révélé quelques cas de cohabitation phonétique (et parfois sémantique) particulièrement « choquante » pour l'oreille. De tous les problèmes identifiés, celui-ci est peut-être le moindre. Mais en considérant toute l'importance que les entreprises, quelles qu'elles soient, accor-

dent aux propriétés esthétiques de leur nom de marque (*branding*), on peut légitimement se demander si Parcs Canada n'aurait pas avantage à révisiter certaines appellations. Voici quelques exemples de cohabitations bizarres :

18. *lieu historique national du Canada du Col-Howse*
19. *lieu historique national du Canada du Cap-Spear*
20. *lieu historique national du Canada Gulf of Georgia Cannery*
21. *lieu historique national du Canada du Canal-Rideau*
22. *lieu historique national du Canada de La Fourche*

Notre étude n'étant pas d'abord stylistique, nous n'insisterons pas sur ces bizarreries dont l'évaluation reste très subjective.

8. La rupture du Canada

L'inconvénient majeur causé par l'ajout du segment *du Canada* à la fin du générique réside dans la rupture syntaxique et sémantique qu'il provoque. La cascade de compléments (voir point 6) constitue une chaîne sémantique dont les éléments sont imbriqués de manière à enrichir le sens du mot ou du groupe de mots auxquels ils sont adjoints par la préposition *de*. Ainsi, dans :

23. *lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay*

le segment *de la Bataille-de-la-Châteauguay* vient « enrichir » le groupe de mots *lieu historique national*, de même que *de-la-Châteauguay* le fait pour le mot *Bataille*, ce qu'illustre l'exemple suivant :

[lieu historique national]^{gén.} [de la Bataille-de-la-Châteauguay]^{spéc.}

[lieu historique national]^{gén.} [[de la Bataille-[de-la-Châteauguay]^{C2}]^{C1}]^{spéc.}

[lieu historique national [de la Bataille-[de-la-Châteauguay]^{C2}]^{C1}]^{dés.}

Ce découpage des composantes illustre bien leur imbrication et montre comment un chaînon dépend sémantiquement de celui qui précède et comment ce même chaînon devient un « support » sémantique pour le complément qui le suit. Cependant, la portée de cette subordination n'est pas toujours la même. Lorsqu'on ajoute le segment *du Canada*, on assiste à une rupture de la chaîne sémantico-syntaxique, où *du Canada* vient interrompre le lien entre le générique et le spécifique.

[lieu historique national [du Canada]^{C3} [de la Bataille-[de-la-Château-guay]^{C2} C1] dés.

Si le segment *du Canada* est en relation claire de dépendance sémantique avec le générique (dont il fait partie), on remarque toutefois qu'il n'agit pas comme support sémantique pour le reste de la désignation. C'est en ce sens qu'il crée une rupture. Dans ce cas, les termes spécifiques ne peuvent selon toute logique compléter le segment *du Canada*. Ce dernier constitue donc un écran entre deux éléments d'une cascade qu'on ne doit nullement interrompre.

Bien sûr la « compétition » entre les compléments est chose fréquente dans la langue. Le contexte et les processus inférentiels suffisent la plupart du temps pour réparer ce genre de rupture. Cependant, c'est au prix d'un certain effort cognitif—et c'est sans parler de l'agacement que cela provoque—que le lecteur arrivera à bien comprendre l'énoncé. Notre capacité à « réparer » ce genre de rupture ne permet toutefois pas de gommer le manque de fluidité que l'on ressent à la lecture des nouvelles appellations.

9. Ô solutions

Notre étude de cas ne prétend pas présenter toutes les possibilités de réorganisation des intitulés. En guise de conclusion, nous explorerons sommairement quatre propositions qui règlent en partie (mais rarement en totalité) les problèmes évoqués dans les points précédents. Les trois dernières peuvent être combinées.

PREMIÈRE PROPOSITION : renoncer à l'ajout du segment

L'ensemble des problèmes évoqués sont autant d'arguments qui militent en faveur du renoncement à l'ajout du segment *du Canada*. Étant donné que ce dernier allonge l'appellation (point 4), apporte une information redondante (point 5), cause des cohabitations bizarres (point 7) et entraîne des problèmes de lisibilité et de compréhension (points 6 et 8), il nous semble raisonnable de proposer cette solution radicale.

Cependant, comme il est probablement fort difficile de faire marche arrière dans ce genre de décision, nous avons entrepris d'analyser deux autres possibilités. Il est toutefois très important de noter que, malgré les efforts investis pour réorganiser les désignations de la meilleure façon qui soit, les remarques sur la longueur et la redondance des énoncés après l'ajout du segment seront toujours valables.

DEUXIÈME PROPOSITION : adjectiver le segment *du Canada*

On l'a vu, l'ajout du segment *du Canada* entraîne une rupture syntaxique où que soit placé le segment dans la désignation. À notre avis, l'adjectivation du segment règlerait en partie ce problème.

24. *lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Châteauguay devient lieu historique national canadien de la Bataille-de-la-Châteauguay*

25. *lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine devient lieu historique national canadien du Canal-de-Lachine*

Une fois adjectivé, le segment perd de son effet d'écran entre le générique et le spécifique. Toutefois, lorsqu'on applique cette transformation à l'ensemble des appellations du corpus, quelques cas nous semblent plus douteux.

26. *parc national canadien Forillon*

27. *lieu historique national canadien Cartier-Brébeuf*

Ces exemples ont la particularité d'avoir un spécifique qui n'est constitué que d'un nom propre (c'était vrai aussi avant l'ajout du segment). À notre avis, c'est le fait qu'il s'agisse de compléments apposés (et non explicitement liés par une préposition) qui « gêne » un peu ici. Cependant, aucun manquement grave à la lisibilité n'est commis dans ces cas.

Cette proposition constitue certainement la voie la plus économique et la plus « facile » de toutes les propositions raisonnables que l'on pourrait avancer, notamment parce qu'elle respecte la structure de base de l'énoncé. Cependant, malgré ces efforts, une certaine lourdeur dans la structure est toujours présente.

TROISIÈME PROPOSITION : restructurer l'énoncé

Le segment *du Canada* ou sa version adjectivée (*canadien*) est lié au générique. C'est la raison pour laquelle il doit obligatoirement y être apposé. Cependant, le spécifique, constitué des éléments *Archipel-de-Mingan, Banff, de la Mauricie, Yoho, etc.*, a lui aussi besoin de cette proximité avec le générique, non pas parce qu'il en fait partie, mais parce qu'il le complète directement.

Une autre proposition à cet égard est de regrouper distinctement les éléments du générique, d'abord, et ceux du spécifique, ensuite. Pour distinguer ces deux groupes, il nous faudrait cependant utiliser des marqueurs typographiques comme les deux-points (:) ou le tiret court (–), comme en témoignent les exemples suivants :

28. *lieu historique national du Canada*—(La) *Bataille-de-la-Châteauguay*

29. *lieu historique national canadien*—(La) *Bataille-de-la-Châteauguay*

30. *lieu historique national du Canada*—(Le) *Canal-de-Lachine*

31. *lieu historique national canadien*—(Le) *Canal-de-Lachine*

32. *réserve de parc national du Canada*—(L')*Archipel-de-Mingan*

33. *réserve de parc national canadien*—(L')*Archipel-de-Mingan*

Cette solution présente deux avantages clairs. D'abord, le segment *du Canada* ou *canadien* est parfaitement intégré. D'autre part, la délimitation ainsi créée entre le générique et le spécifique élimine toute possibilité d'ambiguïtés. Le choix d'une telle solution nécessiterait cependant qu'on se penche sur la question des déterminants puisqu'ils ne sont pas présents dans toutes les désignations du corpus.

L'inconvénient—et peut-être est-il plus important que dans la situation précédente—de cette structure réside cependant dans le fait qu'il est maintenant impossible de lire la désignation de façon « naturelle ». En effet, les désignations originales, bien qu'elles soient longues parfois, s'intègrent relativement bien dans la structure naturelle de la phrase française. La réorganisation que nous proposons provoque une dislocation qui scinde la désignation en deux. Ce problème n'est évidemment pas insurmontable, mais il risque toutefois d'« accrocher » l'œil du lecteur non averti et de rendre plus ardue la tâche des rédacteurs qui auront à intégrer ces titres dans les

textes officiels. Si l'intégration dans les textes courants peut poser ce problème, ça ne semble pas le cas dans les contextes où les désignations sont employées seules (les panneaux de signalisation par exemple).

QUATRIÈME PROPOSITION : système de double emploi

Dans la langue parlée ou dans les textes de vulgarisation, les locuteurs et les auteurs ont généralement tendance à utiliser des formes abrégées comme *Parc Mingan*, *Parc Forillon*, *le Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-de-Lévy*, etc. Il s'agit certainement d'une avenue à explorer pour faciliter les communications. Il serait intéressant de songer à utiliser une double dénomination, soit l'appellation officielle, dans les textes administratifs, dans les logos, en première mention dans un texte, et l'appellation d'usage, dans le corps des textes officiels destinés au grand public. C'est d'ailleurs l'une des recommandations qui accompagnaient l'annonce « officielle » de l'ajout du segment :

Cet ajout devra s'effectuer de façon systématique sur les pages couvertures, dans les titres et les en-têtes et au début des documents (p. ex. : plans directeurs, rapports sur l'état des parcs, publicités). Dans le corps du texte, il conviendra de faire l'ajout sporadiquement en évitant de devenir répétitif; on pourra donc utiliser simplement « parc national », « lieu historique national » ou le nom usuel de l'endroit. [Note interne datée du 15 janvier 2001]

Cette proposition présente certainement l'inconvénient d'introduire le redoublement du système. Ceci est cependant inévitable dans la mesure où le ministère désire faire jouer aux désignations plusieurs rôles à la fois (identification du type d'aménagement, identification du parc ou du lieu historique, identification du palier gouvernemental, identification du pays). Une fois que le parc ou le lieu historique est présenté au lecteur dans sa désignation complète, ce dernier n'a guère plus besoin que de se faire rappeler le nom spécifique du site à propos duquel il tente de s'informer. C'est de ce point de vue que nous avançons l'idée d'un double système.

* * *

Les problèmes liés à l'ajout du segment *du Canada* sont de natures diverses, et les solutions qui pourraient régler tous les problèmes ne sont pas légion. Bien qu'il soit des questions bien plus importantes que celle-ci, nous croyons qu'il est du devoir des communicateurs professionnels d'attirer l'attention sur ce genre de situation en s'as-

surant toutefois de toujours proposer des solutions inspirées du contexte de la problématique. Le véritable reproche que l'on peut ici diriger vers le ministère canadien du Patrimoine, c'est d'avoir mis de l'avant une mesure pour laquelle une véritable discussion d'ordre linguistique et communicationnel était nécessaire.

Depuis février 2002, cette problématique s'est complexifiée. En effet, Parcs Québec a annoncé que les parcs du réseau québécois porteraient désormais la désignation, eux aussi, de *parc national*. Les raisons évoquées dans le communiqué, contrairement aux arguments de la note interne de la direction de Parcs Canada, n'ont rien à voir avec le sentiment d'identité nationale ou provinciale. À tout le moins, en apparence. C'est la reconnaissance internationale en vertu de certains critères de qualité environnementale et de gestion qui semble le point de départ de cette mesure.

L'ajout du segment *du Canada* trouve dans la mesure québécoise une nouvelle justification, peut-être même la plus solide d'entre toutes : il y a le *national* québécois et le *national* canadien. Présents dans la désignations des parcs des deux paliers de gouvernement, cet adjectif en vient donc à perdre une partie importante de sa fonction identitaire. Peu à peu, il se vide de son sens, notamment lorsqu'on considère des expressions comme *nation québécoise* ou *capitale nationale* pour désigner la ville de Québec. L'ajout du segment *du Canada* est peut-être le symptôme de cette perte de sens. Il reste maintenant à savoir si les décideurs iront jusqu'à proposer l'appellation *parc national fédéral du Canada* pour bien faire sentir la différence...

NOTES

1. Cet article s'inspire d'une étude de cas que nous avons effectuée en mars 2000 pour le compte d'un organisme fédéral.
2. À notre connaissance, aucun communiqué de presse destiné à la population canadienne n'a fait état de ce changement.
3. Parcs Canada gère en tout 145 lieux historiques nationaux, 39 parcs nationaux et réserves, 3 aires marines nationales, environ 1100 édifices fédéraux, 28 rivières et 163 gares ferroviaires du patrimoine. [<http://www.parcscanada.gc.ca/>]
4. Parce qu'elles constituaient des cas isolés dans notre corpus, nous avons amalgamé les occurrences suivantes : parc marin national, parc national et réserve de parc national et réserve d'aire marine nationale de conservation.
5. D'ailleurs, avant que la mesure soit annoncée officiellement, le ministère du Patrimoine avait déjà « suggéré » à l'Agence Parcs Canada d'effectuer l'ajout du segment exactement comme on le retrouve dans les exemples 9 et 10.

6. Parcs et réserves fauniques du Québec : <http://www.bonjourquebec.com/francais/attraits/parcs.html>.
7. Parcs nationaux de France : <http://www.parcsnationaux-fr.com/>.
8. Secrétariat national à l'alphabétisation : <http://www.nald.ca/nlsf.htm>

BIBLIOGRAPHIE

- ARCAND, Richard et Nicole BOURBEAU (1995). *La communication efficace*, Éditions CEC, 426 p.
- BEAUDET, Céline (1999). *Guide de rédaction en milieu communautaire*, Éditions GGC, 150 p.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, Pierre COLLINGE et Gérard LAGANIÈRE (1997). *Rédaction technique, administrative et scientifique*, Éditions Laganière, 468 p.
- CLERC, Isabelle (2000). *La démarche de rédaction*, Éditions Nota Bene, 179 p.
- DUPRÉ, P. (1972). *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, Paris, Éditions de Trévise, 3 tomes. 2716 p.
- GOUVERNEMENT DU Canada (1993). *Pour un style clair et simple*, 62 p.
- LABASSE, Bertrand (1999). « Perception et compréhension de l'écrit », dans COMBIER, M., *La chose imprimée*, Retz, p. 458-462.
- SÉC—SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA (1987). *Vade-mecum linguistique*, Ottawa, Groupe Communication Canada—Édition, 144 p.